



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 18 JANVIER 2021, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme Annick Tremblay Greffière

EST AUSSI PRÉSENT :

M. François Corriveau Directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence vu les mesures sanitaires présentement en vigueur et celle-ci sera disponible en direct ainsi que le lendemain sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h 01.

1.1 Nomination d'un greffier

En l'absence de la greffière, il y a lieu d'adopter une résolution afin de nommer un greffier substitut pour la présente séance.

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

De nommer monsieur François Corriveau à titre de greffier pour la présente séance, en remplacement de madame Annick Tremblay, qui est absente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2021-1

Rés. 2021-2



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, à 17 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 11 janvier 2021

4.1.1 Liste des embauches - Novembre et décembre 2020

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-33 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de novembre et décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2021-3

Rés. 2021-4

Rés. 2021-5

Rés. 2021-6



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.2 Demande d'exemption de taxes - CRÉAM

Rés. 2021-7

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-01 concernant la demande d'exemption de taxes foncières du CRÉAM pour l'immeuble situé au 749, rue Bossé. La Ville s'en remet à la décision de la Commission municipale quant à la recevabilité de la demande d'exemption, selon les critères prévus à la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Nomination membres-citoyens - Comité consultatif d'urbanisme

Rés. 2021-8

Considérant que la composition du CCU est de 5 membres résidents de la municipalité et de 2 membres du conseil municipal;

Considérant que 3 sièges sont vacants et que les 3 candidatures reçues sont de qualité;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De nommer les personnes suivantes comme membres-citoyens du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable sur résolution du conseil :

- Madame Berthe Lebel;
- Monsieur Raynald Rondeau;
- Monsieur Raphaël Hovington.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 149, avenue Laval

Rés. 2021-9

Considérant que la construction de l'agrandissement en cour arrière répond à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment.

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2020-27 et d'accepter le projet de P.I.I.A., consistant en l'agrandissement du deuxième étage du bâtiment principal par-dessus l'agrandissement existant en cour arrière, pour la résidence du 149, avenue Laval, se situant dans le quartier patrimonial Marquette, selon les plans déposés lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 8 décembre 2020

Rés. 2021-10

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2020-28 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2 Comité général du 18 janvier 2021

4.2.1 Vente partie du lot 2 905 111 - 185, rue de la Falaise

Rés. 2021-11

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-02 afin de vendre à madame Lyne Simard et monsieur Jules Deschênes une partie du lot 2 905 111, contigüe au terrain du 185, rue de la Falaise, d'une superficie approximative de 163,3 m², au prix de 4 \$ le mètre carré pour un total d'environ 653,20 \$, plus les taxes si applicables.

Le prix de vente sera majoré de 1 000 \$ à titre de pénalité considérant que le but de la vente est de régulariser une occupation sans droit.

L'acte de vente devra contenir les clauses spécifiques suivantes :

- Aucun défrichage ou déboisement ne peut être fait sur le lot.
- Ne pas faire de remblai ou de drainage pouvant nuire aux terrains situés en bas sur la rue Rouleau.
- Ne pas faire de travaux qui pourraient causer une surcharge sur le talus.

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Renouvellement protocole d'entente - Gestion du bar et des activités de curling pavillon du Lac - Club de curling de Baie-Comeau ltée

Rés. 2021-12

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-64 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, avec l'organisme Club de curling Baie-Comeau ltée, pour la gestion du bar et des activités de curling au pavillon du Lac, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 30 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Demande de subvention – Place publique Mingan

Rés. 2021-13

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-01 et :

- d'autoriser la présentation du projet de Place publique dans le secteur Mingan au Fonds d'initiatives nordiques de la Société du Plan Nord;
- de désigner madame Marie-Josée Paradis, directrice du développement économique comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Il est également résolu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Madame Martine Salomon demande le vote.

Sont en faveur : madame Viviane Richard ainsi que messieurs Onil Lévesque, Alain Chouinard, Sylvain Girard et Mario Quinn.

Sont contre : madame Martine Salomon ainsi que messieurs Alain Charest et Réjean Girard.

Monsieur le maire ne vote pas.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2.4 Disposition d'éléments d'actifs 2020

Rés. 2021-14

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-02 et d'accepter pour dépôt la liste des dispositions d'éléments d'actifs pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-15

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-16

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Listes de comptes 2020-45, 2020-46 et 2020-47

Rés. 2021-17

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-01 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2020-45, 2020-46 et 2020-47 pour les périodes 45, 46 et 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure - 16, avenue Montcalm

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la galerie en cour latérale de la résidence du 16, avenue Montcalm. La galerie possède une marge de recul latérale de 0,80 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul de 1 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 2332, rue Alice

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la largeur du stationnement dans la cour avant du 2332, rue Alice. Le stationnement possède une largeur totale de 9,25 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur maximale de 8 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est déposé sous ce point.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun projet de règlement n'est déposé sous ce point.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2021-1022 concernant les animaux

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire, dans un but de bon ordre et de sécurité publique, de régler la garde et l'élimination des animaux;

Considérant l'adoption récente par le gouvernement provincial de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant que le présent règlement remplace le Règlement 2011-803 concernant les animaux et ses amendements;

Rés. 2021-18

Rés. 2021-19



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter le Règlement 2021-1022 concernant les animaux.

Il est mentionné que suite à l'adoption du projet de règlement, celui-ci a été modifié afin de préciser qu'un maximum de 2 chiens est permis dans le total de 4 chiens ou chats autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

Des questions sont posées par courriel par madame Anouk Lamontagne du quartier Saint-Georges et monsieur Martin Lafontaine du quartier La Chasse.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

FRANÇOIS CORRIVEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rés. 2021-20

Rés. 2021-21